

Références réglementaires :

- Art. 6 3), 7 f) et 9 de l'accord franco-algérien.

Conditions d'octroi :

- être titulaire d'un titre « scientifique » ou « vie privée et familiale » délivré en qualité de conjoint de scientifique ;
- continuer à remplir les conditions de délivrance initiales ;
- ne pas constituer de menace pour l'ordre public.

Concerne uniquement les ressortissants

algériens. Les chercheurs d'une autre nationalité relèvent du titre de séjour « Passeport Talent - Chercheur »

RECOMMANDATIONS

- Vous devez fournir les **originaux** et les **photocopies** de tous les documents ci-dessous.
- Les photocopies doivent être lisibles, format A4, sans agrafes et triées dans **l'ordre de la liste**.
- Les documents en langue étrangère doivent être **traduits** par un traducteur assermenté auprès d'une cour d'appel.

PIÈCES À FOURNIR (originaux et photocopies)

- **Justificatif de nationalité** : passeport en cours de validité (pages identité, visas, cachets d'entrées et de sorties du territoire) ou carte consulaire, carte d'identité nationale, attestation consulaire comportant l'état civil, la photographie d'identité et la nationalité
- **Justificatif d'état civil** : extrait d'acte de naissance avec filiation ou copie intégrale d'acte de naissance.
- **Titre de séjour arrivant à expiration** (original et copie recto-verso)
- **Si vous êtes marié / avez des enfants** : extrait d'acte de mariage, ou extraits d'acte de naissance des enfants avec filiation et, le cas échéant, titre de séjour du conjoint (ou carte d'identité) ;
- **Justificatif de domicile de moins de six mois** :
Si vous êtes locataire : facture d'électricité, de gaz, d'Internet ou quittance de loyer non manuscrite, etc.
Si vous êtes propriétaire : acte de propriété + justificatif de domicile
Si vous êtes hébergé chez un particulier : attestation d'hébergement + justificatif de domicile récent + copie recto-verso de la CNI ou carte de séjour de l'hébergeant (nb : la carte de séjour de l'hébergeant doit indiquer la même adresse).
Si vous êtes hébergé dans un hôtel ou hébergement d'urgence : attestation d'hébergement/de l'hôtelier (+facture du dernier mois dans le cas d'un hébergement à l'hôtel).
- **3 photographies d'identité récentes** (format 3,5 cm x 4,5 cm – norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005).

PIÈCES SPÉCIFIQUES POUR LE SCIENTIFIQUE

- **Convention d'accueil pour chercheur étranger** : convention d'accueil souscrite avec un organisme public ou privé ayant une mission de recherche ou d'enseignement supérieur agréé à cet effet, attestant de sa qualité de chercheur ainsi que de l'objet et de la durée de son séjour en France.

PIÈCES SPÉCIFIQUES POUR LE CONJOINT DE SCIENTIFIQUE

- **Extrait d'acte de mariage** récent
- **Certificat de résidence algérien délivré au conjoint** (ou son récépissé en cas de dépôt simultané de la demande)

ACCÈS À UNE CARTE DE SÉJOUR DE 10 ANS

CRA 1400 / 1512 / 1513

Vous devez fournir une **attestation sur l'honneur « à respecter les principes qui régissent la République Française »** en cas de première demande d'une carte de résident.

Sous réserve de ne pas constituer une menace pour l'ordre public :

- Après 3 années de séjour en France, sous réserve de justifier de ressources stables et suffisantes (CR 1400 – délivrée à l'appréciation du préfet)
- Après 5 années sous couvert d'un titre « vie privée et familiale » pour le conjoint (CR 1513)
- Après 10 années de séjour régulier en France (CR 1512)

REMISE DU TITRE DE SÉJOUR ET TAXES À PAYER

Vous serez informé par courriel lorsque votre nouveau titre de séjour sera disponible en préfecture, vous précisant le montant des timbres fiscaux à acquitter, que vous pouvez acheter sur timbres.impots.gouv.fr ou en bureau de tabac :

- Renouvellement de titre « scientifique » ou « conjoint de scientifique » : **225€**
- En cas d'accès à une carte de séjour de 10 ans : **0€**
- Pénalité de retard en cas de prise de rendez-vous tardive : **180€** (sauf cas de force majeure ou visa en cours de validité)